

L'opposition du peuple et nobilitaet dans la question sur le passage vers l'installation provinciale de la republique Romaine (l'aspect formel - juridique).

**A. P. Belikov,
la Federation de Russie, L'Universite de Stavropol d'Etat***

Les raisons du passage vers l'installation provinciale de la republique Romaine restent dans un de plus controversé. Sous beaucoup de rapports à cause des installations décider ce problème complexe seulement sur quelque un aspect : le militaire, politique, social, mental, à l'ignorance complète du composant formel - juridique de ce procès.

La première forme de la domination, vers qui Rome s'est habituée en Italie, - politique *clientelae*. Encore le vainqueur *самнитов* d'Appy Klavdias Tsek avait *plurimas clientelas* (Valer. Max. VIII.13.5). En Italie le système politique *clientelae* se justifiait tout à fait, la ont transféré au-delà *peninsula*. Les voisins vaincus lointains entraînaient dans l'orbite de l'influence romaine par extérieur *clientelae*. Cependant les distances, la différence ethnique, les différences culturelles, la situation plus complexe politique et une forte résistance ont fait le système inefficace.

La question sur ces relations, à quel on mettait les domaines dépendants vers Rome, au fond, définissait le moyen de leur exploitation. Certaines provinces soumises par le peuple romain, sont devenues en réalité les patrimoines des aristocrates quelques. Les rois et les villes se sont transformés en clients *nobilitaet*, bien qu'on croyait officiellement, qu'ils se trouvent «*in fide populi Romani*» (Liv. XLV.13.7). *Clientela* se mariait souvent avec *hospitium*, qu'affermissait les liaisons des provinciaux avec la cartouche. Les cartouches des états dépendants acquéraient l'influence immense dans la vie politique. Il est clair d'ici, que la ligne de politique étrangère *Scipionus* et son groupe était dirigée pour l'entourage par les états de Rome dépendant personnellement d'eux. Naturellement, il se produisait, *princeps senatus*, bien que soit le "imperialiste", principalement contre la création des provinces, car ils passaient directement sous la juridiction de l'état.

Le rôle des personnalités dans la lutte autour des provinces était grand, mais seulement comme des porteurs de l'idéologie et les porte-parole des aspirations du groupe "personnel". Inutilement toute la complexité de la lutte politique réduisent souvent à l'antagonisme *Catonus-Scipionus* : après chacun de ceux-ci il y avait des forces définies. C'était la lutte pour la restriction de l'aristocratie, dans le compte final *la discussion allait sur l'installation future de l'état et les méthodes de la gestion*.

* Comunicare științifică susținută la al XI-lea Colocviu al romaniștilor din Europa Centro-Orientală și Asia, organizat la Craiova, de Facultatea de Drept a Universității din Craiova, în noiembrie 2007

Les avantages des provinces devant extérieur clientela prouvent d'une manière convaincante Caton en Espagne. L'avantage économique des provinces devenait évident à tous. Cela pouvait devenir le facteur décisif. La plèbe demandait l'établissement ne serait-ce que de l'égalité relative économique. En voie de aux profits désirés se trouvaient quelques nobilités, ils étaient forts, mais contre ceux-ci - presque tout le peuple. Donc, ils devaient céder.

Le rôle considérable dans leur défaite était joué par l'institut national tribunes. La jeunesse ambitieuse ne pouvait pas se frayer un passage haut, tribunes devenait souvent l'acquisition supérieure - lui et ont fait par l'instrument contre le groupe dirigeant impérial. Comme a remarqué M. Finli, dans les conditions arrive dézintégration de l'idéologie l'élite, au lieu d'élargir les droits politiques des citoyens, au contraire, tentait de limiter. Cependant l'opposition avait un important moyen politique - les réunions nationales selon tribus, agogé par les tribunes. Leur rôle a augmenté, ils exprimaient les demandes du peuple.

À l'initiative a tribunes passe une série de procès faisant sensation politiques contre Scipion et son groupe. L'argumentation idéologique est devenue ce que le chef «a domine trop tous» (Liv. XXXVIII.50). La situation égale à l'ostracisme : le pouvoir et l'activité du chef étaient reconnus dangereux pour l'état. La cour au-dessus de lui - la négation étranger clientela et le pouvoir quelque.

Le problème de la gestion des peuples soumis se mariait avec le problème de la nécessité de la réduction de la tension entre pauvre et riche. Et ici est très important l'aspect formel - juridique.

Est universellement admis, que le droit romain, comme aucun l'autre, le plus soigneusement et réglait en détail les relations de la propriété. Avec cela on peut trouver les provinces, comme la propriété de l'Etat, formellement, dans un plus petit degré - et en réalité, la forme originale de la propriété collective de tous quirites. Naturellement, la gestion suprême des provinces était réalisée par le sénat. Le profit proprement financier de leur exploitation entraînait au trésor en manivres des impôts, de collectes douanières, de port et autres, les revenus des terres d'Etat et les mines. D'autre part, la part du profit de l'existence des provinces était reçue par les citoyens particuliers empruntant les postes d'Etat. La province était obligée de contenir le gouverneur général et sa suite. On enrichissait simultanément les aristocrates, les cartouches des territoires devenus les provinces romaines, puisque les relations clientela ne cessaient pas et après le changement de la situation de l'état dépendant. Enfin, les fermiers généraux des impôts, officiellement ou dans l'ordre particulier les structures utilisant d'Etat (le gouverneur général, l'administration, la troupe) pour faire tomber de la province la somme surpassant plusieurs fois apportée ils au trésor, plusieurs fois apportée Eux avec cela les gouverneurs généraux non contrôlaient tant publicanes, coopéraient combien avec ceux-ci

On peut désigner tous trois cas (les gouverneurs généraux, les cartouches, les fermiers généraux) - l'exemple plutôt «de la forme intermédiaire de

l'exploitation», qui, probablement, comme gosudarstvenno-prive. Cela quand les provinces servaient pour l'enrichissement des personnes particulieres se couvrant des postes d'Etat, de la position dans le senat ou les responsabilites rezues pour la perception des impots.

On peut parler cependant et de l'exploitation directe des provinces par tout le collectif des citoyens au total, puisque chacun quiritus recevait en particulier le profit personnel selon les terres d'autrui, gagees par lui. L'alimentation livree des provinces à titre de les impots, pouvait être distribuee entre les citoyens necessiteux romains - aux prix proprement symboliques, mais parfois et gratuitement. Le ble bon marche entrant des provinces, permettait de reduire en Italie du prix sur foods. Par les citoyens pris à bail de la terre se defendaient par les cours provinciales pratiquement comme la propriete. Ainsi, les Romains au moyen de *possessio ac usufructus* acqueraient en realite le droit de la propriete provinciale à la terre. Des citoyens dans les provinces etait peu, en se servant la position privilegiee, ils pouvaient inserer ici par tres plusieurs. En faisant la communaute fermee, parfois ils controlaient serieusement la vie de politique interieure et economique de la province. Les usurers les Romains et italiens, en se servant la penurie d'argent des provinciaux, leur prêtaient l'argent sous il est incroyable d'hauts pour-cents. L'amenagement de la ville de Rome, la construction gratuit *termaes* pour le peuple, les bâtiments publics, les temples, les aqueducs, les chemins et les ponts etait realise pour le compte des impots des provinces. Dans les provinces tout le bien immobile devenait la propriete de l'etat. Ses Romains laissaient la partie à la population locale, mais au prix de penible tributes, foncier, mais parfois et l'impot personnel.

L'etat etait perzu quirites comme l'organisation politique et juridique du peuple romain (*res publica populus romanus*), à l'ensemble de ses droits et les devoirs fonctionnant aux interêts publics. Les provinces etaient examinees comme le patrimoine total des Romains. Comme remarquait déjà pendant L'empire de Gaj, les terres dans les provinces appartiennent «le peuple romain, ou l'empereur» (Inst. II.7), tout autre ont est seulement droit les possessions ou l'usage complet. Il ne faut pas oublier, qu'en general par une source initiale et principale de la propriete les Romains trouvaient *occupatio bellica* ou *occupatio rerum hostilium*. Cela concernait tout, enleve pendant la guerre près de l'ennemi (*res hostiles*). Le bien des ennemis s'assimilait vers les objets jacent (*res nullius*) et passait à la propriete quirites *occupatio*. « Selon le droit national ce nous appartient aussi que nous nous sommes emparés chez les ennemis »(Inst. II.65). Puisque la terre ennemie était gagnée par les Romains, formellement elle passait à la catégorie des objets« *omniam communes* », i.e. appartenant par tout.

Ces aspects formels - juridiques, probablement, etaient l'argumentation supplementaire de la legitimite des demandes du peuple sur les droits egaux à la reception du profit de l'exploitation des provinces. Le droit les d'ordonner le peuple deleguait au senat, mais l'usage et le profit devaient être distribues "à juste titre". Proprement formellement la relation de l'etat aux provinces peut même utiliser le terme *detentio*, que le pouvoir reel sur l'objet sans intention signifie «la posseder

uniquement pour lui-même». En effet, en realite et est juridique, la province est devenue «l'affaire national» ou «par l'objet public».

Ainsi, on peut interpreter les provinces de la periode de la republique Romaine comme la forme originale de la propriete collective quirites. Plus tot ils etaient presque la propriete quelque nobiles. Beaucoup plus tard Seneca a formule nettement l'idee exprimant une nouvelle perception déjà resistee des objets : chaque personne a droit à la part du bien total, de qui on fait à chacun sa partie (De clem. II.6).

Le slogan *salus populi - suprema lex*, que sous beaucoup de rapports declaratif, pressait tout jusqu'à quelque degre pour la conscience des polytics obliges presenter le soin du peuple.